

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 MAI 2025

Délibération n°2025.05.068.B

**Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments de
GrandAngoulême et du SMAPE : lancement d'un appel d'offres**

LE SEPT MAI DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de Séance: Maud FOURRIER

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François ELIE à Philippe VERGNAUD,

Excusé(s):

Michel GERMANEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250507-2025_05_68B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publication : 19/05/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.05.068.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE GRANDANGOULEME ET DU SMAPE : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISÉ

Enjeux : [90501 -9) UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISÉ]

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Plan d'Eau de Saint-Yrieix sur Charente (SMAPE), souhaite constituer un groupement de commandes pour les marchés de travaux d'entretien et d'aménagement de leurs bâtiments sur le fondement des articles L2113-6 et 7 du code de la commande publique.

Compte tenu du volume estimé des travaux, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2124-2, R2131-16 à 20 R2161-2 à 5, R2162-1 à 6, R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

Numéro du lot	Intitulé du lot	Estimation annuelle/ Montant maxi GA € HT	Estimation annuelle /Montant maxi SMAPE € HT
1	Menuiseries intérieures et extérieures	100 000/500 000	5 000/ 100 000
2	Couverture-Zinguerie- Charpente	130 000/ 700 000	10 000/ 100 000
3	Electricité- courant fort- courant faible- chauffage électrique	150 000/700 000	8 000/100 000
4	Etanchéité et bac acier	185 000/ 500 000	10 000/100 000
5	Métallerie- Serrurerie	200 000/ 500 000	10 000/100 000
6	Plomberie Sanitaire Chauffage	115 000/ 900 000	5 000/100 000
7	Terrassement- Maçonnerie- Béton armé	110 000/ 500 000	3 000/100 000
8	Peinture- revêtements muraux plaquisterie isolation plafonds suspendus- carrelage et faïence	160 000/ 900 000	10 000/100 000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250507-2025_05_68B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publication : 19/05/2025

9	Revêtements de sols souples plastiques et textiles, parquet contrecollé/ flottant	50 000/500 000	10 000/100 000
TOTAL		1 200 000/5 700 000	61 000/900 000

La forme du contrat sera un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires définis par le bordereau des prix annexé à l'acte d'engagement pour le titulaire.

Le présent accord-cadre ne comprend pas d'engagement sur un montant minimum mais comprend un montant maximum (défini dans le tableau ci-dessus) de commandes en application de l'article R2162-4 du code de la commande publique.

Les marchés prendront effet à compter de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2025 et seront renouvelables 3 fois pour une durée de un an par expresse reconduction.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appel d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

<p>Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
--	---